

UNION DES SERVICES D'EAU DU SUD DE L' AISNE

4, bis avenue Gustave Eiffel- 02400 CHATEAU-THIERRY

Secrétariat : Tél : 03.23.71.02.80 - Fax : 03.23.71.56.31

—oOo—

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an deux mille vingt-trois, le 21 novembre à 18 H 00, les membres du Comité Syndical de l'Union des Services d'Eau du Sud de l'Aisne, dûment convoqués, se sont réunis Salle du Conseil à Château-Thierry, sous la Présidence de Monsieur Hugues DAZARD.

Membres en exercice : 67 titulaires - 37 suppléants	<u>Résultat du vote :</u>
Délégués présents : 41 délégués (34 titulaires - 7 suppléants)	Voix Pour : 41
Dont membres votants à voix délibérative : 41 délégués	Voix Contre : 0
Date de convocation du Comité Syndical : 15 novembre 2023	Abstention : 0

Membres présents :

Titulaires : Mr Adam Hubert, Mr Alexandre David, Mr Bahu Nicolas, Mr Bandry Didier, Mme Belleville Catherine, Mr Cantot Dominique, Mr Carion Denis, Mr Dazard Hugues, Mme Devron Francine, Mr Dobski Philippe, Mr Doucet Jean-Marie, Mr Eugène Sébastien, Mr Foulon Didier, Mr Frex Dominique, Mme Hernandez Maryse, Mr Juillet Jean-Etienne, Mr Lévêque Yves, Mr Malezé Patrick, Mr Mangin Eric, Mr Marchal Philippe, Mr Pantoux Jean-Luc, Mr Peugniez Michaël, Mme Parent-Defer Elisabeth, Mr Pittana Stéphane, Mr Pitton-Terrien Michel, Mr Polin Jean-Pierre, Mme Richard Catherine, Mr Robin Claude, Mme Romelot Martine, Mme Stofferis Régine, Mr Tatin Christian, Mme Triconnet Nelly, Mr Vérot Vincent, Mr Zatwarnicki Jean-Michel.

Suppléants votants : Mr Boyot Jacques, Mr Fernandez Didier, Mr Guilleman Michel, Mr Jourdain Gilles, Mr Thomas Rémy, Mr Janot Philippe, Mr Landrieux Tanguy.

Membres absents excusés :

Titulaires : Mr Bandry Jean-Pierre, Mr Bruneaux Henri, Mr Charbonnier Patrick, Mr Der Sarkissian Jean-Pierre, Mr Duclos Dominique, Mr Fraeyman Fabien, Mme Gabriel Madeleine, Mr Gebka Jacques, Mme Gleize Séverine, Mr Jacquin Claude, Mr Lloancy David, Mr Loyaux Emmanuel, Mr Magnier Jean-Luc, Mr Mathis Michel, Mr Moysse Dominique, Mme Picard Florence, Mme Vaudé Gaëlle.

Membres absents: Mr Arnefaux Alain, Mr Atzéni Frédéric, Mr Blavet Gérard, Mr Branquard André, Mr Burel Régis, Mr Davin Benoit, Mr Dujon Régis, Mr Hay Etienne, Mr Hoerter Michel, Mr Hourdry Mathieu, Mr Hubier Maxime, Mr Lavoix Olivier, Mme Malet Madeleine, Mme Pauly Brigitte, Mr Saroul Daniel, Mr Simon André,

Est nommé secrétaire de séance : Mr Frex Dominique.

Objet : Prospective financière 2023-2028

N°2023 11 02

Le comité syndical, entendu l'exposé du Président

- Vu le schéma directeur d'eau potable de l'USESA adopté le 12/03/2020

- Vu le complément du schéma directeur d'alimentation en eau potable adopté par le comité syndical en séance du 21 mars 2023 à l'appui de l'étude financière associant différents scénarii sur l'évolution du prix de l'eau,

- Vu le programme pluriannuel des investissements à réaliser sur la période allant de 2023 à 2028, chiffré au montant de 40 727 700 € H.T soit 48 873 300 € TTC

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

002-250202371-20231121-20231102-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 29/11/2023

Publication : 30/11/2023

Certifié par le Président

- Entendu les conclusions de la prospective financière visant à déterminer le besoin de financement nécessaire à l'USESA pour financer les opérations d'investissement, à partir des scénarii suivants :

⇒ Révision du tarif de 1.5 % en 2024 et de +3 % par an de 2025 à 2028
(tarif : 0,98€/m3 en 2024 et 1,10 €/m3 en 2028)

Le Président invite l'assemblée à délibérer sur le financement du schéma directeur, selon le scénario suivant : **réalisation de 2 emprunts pour couvrir le besoin de financement évalué à 4 M€**,

- **Le comité syndical, après en avoir délibéré,**

- Vu l'avis favorable donné par les membres du bureau en réunion du 7 novembre 2023

- PREND acte des orientations et des engagements pluriannuels proposés,

- PREND ACTE des conclusions de la prospective financière exposées en séance, démontrant que l'USESA a la capacité de financer son schéma directeur en associant une révision de 1,5% au lieu de 3.06% (calcul de la formule de révision) du prix de l'eau dès le 1^{er} Janvier 2024,

- DECIDE de mettre en œuvre le programme d'investissement 2024-2028 selon le principe de financement suivant : recours à l'emprunt pour couvrir le besoin de financement

- CHARGE le Président de l'exécution de la présente décision.

Fait et délibéré en séance les, jour, mois et an susdits,

Le secrétaire de séance,

Dominique FRET



Pour extrait certifié conforme,

Le Président,

Hugues DAZARD

